

COULEUR

LE BLOC MARQUE

LOGOTYPE

Le logotype est monobloc. Il est composé du blason (le lion) et de la typographie « Ville de Lyon » sur 2 lignes.

Pour chaque utilisation de ce logotype, utiliser le fichier .eps joint dans cette charte graphique. Le logotype ne doit, en aucun cas, être redessiné ou modifié.

Tout document utilisant cette identité visuelle doit être validé par la Direction de la Communication de la Ville de Lyon.









référence Pantone ton direct	293C	032C	/
référence quadrichromie	C100 / M57 / J0 / N2	C0 / M90 / J86/ N0	C0/M0/J0/N100
référence écran RVB	R0 / V75/ B152	R220 / V29 / B34	R0 / V0/ B0
référence écran hexadécimale	# 004b98	# dc1d22	# 000000

LE BLOC MARQUE

_LOGOTYPE

DÉCLINAISONS COLORÉES

Il est souhaitable d'utiliser en priorité le logo en quadrichromie.

Dans le cas d'une mise en page monochrome / en valeur de gris, on utilise la couleur choisie à 100% sans nuance ni couleur tramée.

Sur une affiche en quadrichromie, le logo devra être décliné obligatoirement dans ses couleurs d'origine.

QUADRICHROMIE



MONOCHROMIE



_En cas d'utilisation en version monochrome, les 2 blocs (rouges et bleus) disparaissent au profit d'un seul bloc (plus lisible).

LE BLOC MARQUE

_LOGOTYPE

COHABITATION AVEC D'AUTRES LOGOS

Il est impératif de respecter la zone de protection. Celle-ci permet de préserver l'intégrité et la lisibilité du logotype.

Dans tous les cas, il doit se détacher très nettement du fond et ne présenter aucun risque de mauvaise visibilité ou lisibilité.

UTILISATION SUR FOND BLANC







ZONE DE PROTECTION





_Zone de protection minimum du logo dans laquelle aucun élément graphique ne doit être présent

UTILISATION SUR FOND COULEUR







LE BLOC MARQUE

_LOGOTYPE

COHABITATION AVEC D'AUTRES LOGOS

Le logotype sera de préférence placé en bas à gauche du document

